



**DOSSIER DE CANDIDATURE A UN EMPLOI  
VACANT OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT DANS UN ÉTABLISSEMENT  
D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU PREMIER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

**Date limite de dépôt des dossiers au Rectorat – DPEP 2 le 22 avril 2025 (cachet de la  
poste faisant foi)**

**NATURE DE LA DEMANDE**

- Perte d'emploi (PE)
- Complément de service (CS) si en temps partiel sur autorisation
- Mutation (M)
- Intégration (I) pour les stagiaires

**SITUATION PERSONNELLE**

NOM D'USAGE : .....

Prénoms : .....

Mail : .....@ac-reunion.fr

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

(à remplir exclusivement par les candidats extérieurs à l'académie de La Réunion)

**Durant l'année scolaire 2024/2025, vous êtes :**

- Maître contractuel :
  - Contrat définitif
  - Contrat provisoire
- Maître agréé :
  - Agrément définitif
  - Agrément provisoire
- en activité
- en congés (joindre la décision seulement pour mutation interdépartementale)
- autres (précisez) .....

**Affectation en 2024-2025 :**

Académie	Établissement	Du	Au	Quotité de travail (%)

Vœux d'affectation (par ordre des vœux)				
Ordre des vœux	Établissement (Nom, N° RNE et localité)	Quotité horaire	V ou S (1)	N° de poste (2)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

(1) "V " : Service vacant - "S" : Service susceptible d'être vacant

(2) cf. n° des postes vacants ou susceptible de l'être sur le site du rectorat :

CADRE RESERVÉ AU CHEF D'ETABLISSEMENT
<input type="checkbox"/> EMPLOI VACANT – Occupé en 2024/2025 par : _____ <input type="checkbox"/> EMPLOI CRÉÉ <input type="checkbox"/> EMPLOI SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT  Avis du chef d'établissement ayant reçu la candidature <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable (dans ce cas préciser le motif) : _____  Date – Signature Cachet :

Pièces à joindre en fonction de votre situation :

- copie du document par lequel vous avez informé le chef d'établissement de votre candidature (voir les coordonnées des établissements en annexe) ;
- copie de l'arrêté de congé pour les personnes concernées seulement pour mutation inter-départementale ;
- copie de tout document justifiant votre position administrative (disponibilité....) seulement pour mutation inter-départementale ;
- pour les candidats provenant **d'une autre académie**, fournir la copie du contrat d'enseignement, du dernier arrêté de changement d'échelon, un état récapitulatif des services effectués ainsi que toutes pièces pouvant justifier la nature de la demande.

Mentions légales : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif. Le destinataire des données est votre service gestionnaire. Conformément à la loi 2018-493 du 20 juin 2018 dite « loi informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au Rectorat – **service DPEP**, 24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cedex 9 ou par mail : [dpep.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dpep.secretariat@ac-reunion.fr). Néanmoins, vous ne bénéficiez pas du droit d'opposition. En effet, s'agissant du traitement des données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de créations des systèmes d'information des dispositions de la loi de 1978.